



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 10 novembre 2021

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Lancement d'un appel à projets « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ »

L'État (la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)) lance un nouvel appel à projets local « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ », dont la mise en œuvre et la gestion sont portées par la préfecture de la Moselle.

Cet appel à projets, doté d'une enveloppe unique de 2,3 millions d'euros pour l'année 2022, vise à déployer en Moselle deux plans nationaux portés par le Gouvernement : le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023.

Cet appel à projets local soutient des actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes, des actions relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

Il s'adresse aux structures luttant contre le racisme, l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT+, telles que les associations loi 1901, les établissements culturels, ou encore les établissements scolaires et universitaires.

Le dépôt des candidatures se fait auprès de la préfecture de la Moselle et sera clos le 15 janvier 2022.

Calendrier

- Du 2 novembre 2021 au 15 janvier 2022 : dépôt des candidatures ;
- Du 15 janvier au 15 février 2022 : instruction locale et sélection des projets ;
- Jusqu'au 28 février 2022 : tenue des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) ;
- Jusqu'au 7 mars 2022 : transmission à la DILCRAH des projets validés en CORAH ;
- À partir du 15 mars 2022 : notification par la DILCRAH des enveloppes départementales pour notification par la préfecture aux porteurs de projets des résultats de l'appel à projets local.

Plus d'information sur les modalités de dépôt des candidatures :

<https://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets-local-2021-2022>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle